

Histoire de la baronnie de Champdolent

19 janvier 1948

Abbé V. Belliard (1860-1949)

**Chronique d'histoire régionale Editions Persée Maison Rupella La Rochelle
Bulletin de la société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis – 1930**

Champdolent, dont nous voulons essayer de rappeler le passé, est une commune de 423 habitants, chiffre resté le même ou à peu près depuis deux cent cinquante ans.

L'état des paroisses, en la généralité de Limoges, de 1680, donne le dénombrement des feux de celles de Saint-Jean-d'Angély et en indique 111 à Champdolent.

La moyenne étant au minimum de quatre personnes par foyer, nous retrouvons donc un chiffre de population sensiblement le même aujourd'hui (1948) qu'à cette époque (450 habitants). (Mais 400 en 2015.)

L'étymologie de cette localité se présente tout de suite à l'esprit. Champdolent (campus dolens), c'est la terre, le champ des larmes, de la désolation.

En effet, bien des larmes l'ont arrosée. La souffrance, les douleurs physiques et morales, ont eu là des heures cruelles.

La baronnie a connu trois châteaux :

- Bellébat, dont il ne reste qu'une entrée de souterrain et deux portes cintrées. Le marquis Abraham Duquesne, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, neveu du grand Duquesne, l'habitait en 1700.
- Un autre, sur les bords de la Boutonne, était fortifié, entouré de douves qui en faisaient quatre fois le tour. Il aurait été détruit – d'après la tradition – sous Charlemagne en 808. Il ne reste que quelques pierres de fondation.
- Enfin le troisième survit dans le manoir actuel par quelques-unes de ses parties.



En se rappelant que toute la vie d'un pays avant et pendant le Moyen Âge, se concentrait autour du château, on ne trouve pas surprenant l'existence successive de ceux de Champdolent.

La vie publique était calme ou agitée, suivant les époques, les relations, plus ou moins amicales du seigneur avec ceux de son voisinage, suivant la situation géographique, exposant le bourg à des passages de troupes, toujours troublants, toujours onéreux par les corvées et réquisitions qu'ils occasionnaient, ou le mettant à l'abri de tous ces imprévus.

Construit au sommet d'un angle, le château de Champdolent domine la Boutonne au point où, après avoir longtemps erré au milieu des marais qui l'enserrent, elle se décide enfin à se dégager, pour rejoindre la Charente.

La navigabilité était bien difficile ; mais cependant quelques "coquilles de noix" (des gabarres) circulaient très fréquemment, chargées de sel, de vin, de foin, de denrées diverses. Le seigneur prélevait un droit de péage. C'était un revenu appréciable.

Le château était composé d'une grande cour carrée flanquée aux quatre coins d'une tourelle coiffée en poivrière – qui ont existé jusqu'en 1812 et 1828. Leurs formes et les portes subsistent encore. Au coin occidental de la cour était le donjon formé d'une tour carrée de vingt mètres de haut et d'une tour hexagonale de même hauteur, reliées entre elles par une échauguette dont on voit les pierres d'attente comme aussi quelques vestiges de chemin de ronde. C'était donc un château fortifié. Il doit remonter à la moitié du XV^e siècle.

Dans une causerie du 15 janvier 1891, faite devant les membres de la société des archives d'Aunis et de Saintonge pour expliquer l'origine et l'utilité des insignes et des blasons, le conférencier remarquait que grâce à celui de Coëtivy accolé à celui de Marie de Valois, on pouvait affirmer que le château de Champdolent avait été construit entre 1450 et 1460.

Au point de vue militaire, placé entre Tonnay-Charente et Taillebourg, ce château avait une certaine importance.

La baronnie comprenait trois paroisses, Champdolent, Bords, Archingeay, et dépendait de l'une des quatre principales baronnies de Saintonge, celle de Taillebourg qui a appartenu jusqu'en 1050 à la famille de Rancon.

Le seigneur de Champdolent exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice, mais était tenu "au devoir de vingt livres à foy et hommage à muance de seigneur et vassal envers Taillebourg".

Champdolent apparaît dans l'histoire vers 876.

Après la mort de Pépin, fondateur du monastère de Saint-Jean-d'Angély, les Normands, poussant leurs incursions dévastatrices jusqu'à l'intérieur du territoire, assiégèrent et prirent Saint-Jean, pillèrent la ville et le couvent. Les moines, pour éviter la mort, s'enfuirent à Angoulême. L'envahisseur campait un peu partout dans la campagne. Une de ses hordes s'était établie, sous le commandement de Sigfrid, entre la Boutonne et la Charente, jetant la terreur dans toute la région.

Taillefer, fils du duc de Bourgogne, qui les avait chassés des côtes, survenant à l'improviste, se mit avec sa troupe à la tête des gens du pays, se précipita sur les barbares et à Champdolent les mit en fuite, après en avoir

jeté un grand nombre à la Boutonne et couché plus de quatre cents autres sur le terrain.

Dans cette lutte héroïque, la mort décima aussi certains des nôtres. Les survivants vinrent pendant longtemps arroser de leurs larmes cette terre toute imbibée du sang de ses défenseurs et consacrer par leurs fréquentes visites, par leur culte pieux, la dénomination qu'ils lui avaient donnée ; c'était pour tous et elle reste aujourd'hui encore "le Champdolent".

Taillefer fit porter dans l'église de l'abbaye de Saint-Jean et dans celle de Champdolent les corps des barons restés sur le champ de bataille.

L'église avait été élevée sous le titre de la Sainte-Vierge. Elle devait à la bienfaisance des seigneurs successifs et à la générosité des fidèles, les biens qui constituaient ses revenus. Elle restait comprise dans le domaine seigneurial.

En 1047, Ostende II de Rancon, seigneur de Taillebourg de 1047 à 1065, fils de Constantin, la donna à Geoffroy II, abbé de Saint-Jean.

En 1050, le 13 août, Ostende et ses frères, fils de Constantin Amic et d'Améline, la donnèrent au monastère de Saint-Jean avec tous les bénéfices qui s'y rattachaient.

Son fils Ostende, 42 ans plus tard, en 1092, donna à la même abbaye quelques-uns de ses biens.

Quinze ans s'écoulaient. Amery III de Rancon, fils d'Hugues (seigneur de Taillebourg de 1090 à 1122), donne en 1107 à Notre-Dame de Champdolent et à l'abbaye de Saint-Jean, la moitié de l'église de Pinier.

Les chartes, les chroniques, les actes notariés ne nous donnent rien de Champdolent depuis l'acte de générosité de 1107 jusqu'en 1332 — tout au moins, nous n'avons rien trouvé qui rappelle pendant cette période la vie de l'église et de la seigneurie.

Le 13 juillet 1365, Guerard de Maumont, rendant son hommage à Édouard, prince de Galles et d'Aquitaine, pour la châellenie de Tonnay-Boutonne, déclare avoir droit, en vertu de la coutume, sur chaque tonneau de vin trépassé et avalant à Champdolent.

Lorsque les dépenses s'imposaient pour les réparations de la ville de Saint-Jean-d'Angély, les tenanciers de l'abbaye étaient tenus d'y participer et le seigneur de Champdolent devait y contribuer, obligation onéreuse à laquelle les uns et les autres ne satisfaisaient parfois qu'après une mise en demeure du sénéchal de Saintonge.

Champdolent, nous l'avons dit, appartient primitivement au seigneur de Taillebourg de la famille de Rancon. Nous ignorons les circonstances, les alliances, les événements politiques qui ont amené la séparation complète des deux maisons.

Nous savons seulement que celle de Champdolent appartenait à Rose Andrée en 1362.

Elle rend en février de cette année hommage au seigneur de Taillebourg. Elle était mineure et célibataire. Le seigneur de Taillebourg, Louis Parthenay Larchevêque, crut pouvoir empiéter sur les droits de sa vassale.

Un jour, à la tête d'une centaine d'hommes et avec le concours de Jean de Vibrac, il assiégea le château. De prise difficile, il ne put s'en emparer que

de ruse. Pour défendre ses droits et ses biens, Rose Andrée en appela au Parlement et au Roy. Le 12 août 1374, le Gouverneur de La Rochelle reçut des lettres de sa Majesté lui prescrivant d'informer sur les faits. Ajourné au Parlement, le sire de Taillebourg ne se présente pas. La cour donna gain de cause à Rose Andrée par arrêt du 7 septembre 1377.

Vers cette époque, elle épousa l'anglais Jehan de Totesham de la famille de Richard Totesham. Chandos l'avait nommé en 1360 gouverneur de la ville de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély. Il remplissait également les fonctions de juge.

Madame de Champdolent ne permettait pas qu'on empiétât sur ce qu'elle croyait son droit. Un jour, les riverains voulurent nettoyer sans son autorisation la rivière de Courgone que les herbes envahissaient ; elle leur fit défense expresse de continuer, en 1411.

Jehan de Totesham et Rose Andrée avaient eu de leur mariage au moins un fils, Jean, qui, sous le nom de Toussetain, fut seigneur de Champdolent de 1431 à 1445. Il épousa Claire de la Rochandry.

Jean de Toussetain étant mort, Claire de la Rochandry, sa femme, fut nommée tutrice de leurs enfants, Marie et Jean. À ce titre, elle reçut le 15 avril 1461 l'aveu de Jeanne Bidault, veuve de Guerard Isle, pour la terre de l'Espinière, paroisse des Nouillers, qu'elle tenait de Champdolent "à hommage plein au devoir d'un vautour à muance d'homme".

Marie avait épousé Pierre Combaut, écuyer, seigneur des deux Brézillac, Givrezac, Chamfleur, et mourut en 1500.

À la mort de son père, madame de Champdolent reconnut à sa fille un capital représentant ses droits d'héritage et en donna reconnaissance à son gendre.

Devenu seigneur de Champdolent le 22 décembre 1469, Jean de Toussetain, reçut de sa mère Claire de la Rochandry, le 15 janvier 1474, l'aveu "au devoir d'un marbotin d'or évalué 24 sols par chacun an et le droit chambellage à la façon de l'hommage de son hôtel et appartenances seis à Champdolent et autres héritages et fiefs en ladite paroisse".

Le seigneur de Taillebourg, Olivier de Coëtivy, demanda en 1475 une enquête contre le seigneur de Champdolent pour établir qu'un bois fenestre situé en la seigneurie de Bords, tenant d'une part à la prairie de Taillebourg, d'autre part au pré Veil, sont et ont été de toute ancienneté au seigneur de Taillebourg.

De fait, la même année 1475, à l'occasion d'une transaction entre Gilles Aisse, seigneur de Monmouton, et Olivier de Coëtivy, la suzeraineté de ce dernier sur certains fiefs et terres de Champdolent est bien précisée. Aussi, trouvons-nous le 12 octobre 1478 l'hommage rendu à Charles de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et de Champdolent, par Jean de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne, pour les fiefs du Treuil-Cholet et de l'Espinière.

Le 23 avril 1479, Jean de Toussetain, débiteur d'Olivier de Coëtivy, voulant éteindre ses dettes "de 81 écus d'or d'une part et 35 écus d'or d'autre part", lui céda les terres et seigneurie de Champdolent.

Olivier était fils d'Alain III de Coëtivy et de Catherine du Chastel, seigneur de Taillebourg depuis 1450. Marié à Marie de Valois, fille de Charles

VII et d'Agnès Sorel, ils eurent : 1^t Catherine, 2^t Charles, 3^t Marguerite et 4^t Gillette. Le testament d'Olivier du 12 juin 1480 reconnu à Catherine, mariée en 1477 à Antoine de Chourses, seigneur du Maigné, 1 000 livres de rente.

Marguerite épousa en 1483 François de Pons, seigneur de Monfort ; Gillette épousa en 1489 Jacques d'Estouteville, prévost de Paris ; Charles épousa Jeanne d'Orléans, duchesse d'Orléans et tante de François 1^{er}. Ils eurent une fille, Louise, qui fut mariée à Charles de la Trémouille tué à la bataille de Marignan en 1515.

Charles de Coëtivy succéda à son père Olivier le 27 juin 1484 et le 19 décembre 1505 délaissa à sa sœur Catherine de Coëtivy "à perpétuité et héritage purement et simplement" les terres de Champdolent, de Bords, et une grande partie de celles d'Archingeay avec tous droits de justice et juridiction en dépendant, excepté le droit de baronnie et suzeraineté devoirs et prééminences qui lui appartenaient et qu'il se réservait en raison de la baronnie de Taillebourg.

Avant l'acquisition de 1479, Champdolent était absolument indépendant de Taillebourg.

Le 31 mai 1509, Catherine, à titre de dame de Champdolent, reçut l'aveu de Charles Aysse, seigneur de Monmouton "au devoir de 26 sols 8 deniers, représentant les deux tiers des 40 sols pour le Mouton".

Catherine de Coëtivy, dame de Magné, Champdolent et Bords, épouse de Chourse, seigneur du Magné et d'Échiré, donna à son cousin, Christophe de Coëtivy, sieur de Fenioux, le 27 juillet 1527, sa part à la prévosté Isle "à charge d'une paire de gants de devoir à mutation de seigneur et de vassal de celui à qui appartiendrait le surplus de ladite prévosté".

Il est probable que Catherine n'eut pas d'enfant. Ses héritiers se partagèrent Champdolent. Ce fut le début de la période d'indivision entre neuf propriétaires.

François de la Trémouille acheta le 19 mars 1532 le neuvième de la baronnie de Bords, Champdolent, Archingeay, aux enfants de François de Pons représentés par leur mère Catherine de Ferrière, à la charge des droits féodaux accoutumés et de certaines rentes hypothécaires que les chanoines de Magny et dame Louise de Polignac et ses enfants prétendaient avoir droit de prendre sur ladite terre et seigneurie ; à la vente faite pour 1 400 livres payées comptant auquel contrat, est attachée la ratification qui a été faite par la Dame de Pons le 26 mars 1532.

Jacques de Pons, sieur de Virouil, et Claude de Saint-Gelay, sa femme, achetèrent 1 800 livres, le 22 septembre 1535 à Jacques de Pons, sieur de Mirambeau, la neuvième partie de Champdolent qu'il tenait par succession de sa tante Catherine de Coëtivy. Ils vendirent 1 300 livres à Pierre Gaudin le 24 septembre 1536 cette neuvième partie. Mais François de la Trémouille exerçant son droit de retrait féodal reprit à Gaudin la seigneurie contre remboursement de la somme déboursée.

Jacques de Pons, sieur de Mirambeau, avait en 1535 vendu sa part à la baronnie de Champdolent et eut l'idée de la racheter. Le 12 juillet 1551, il acquit, pour 6 000 livres, de Louis de la Trémouille, comte de Taillebourg, la

troisième partie que celui-ci possédait par indivis de la baronnie de Champdolent, Bords, Archingeay, avec haute, moyenne et basse justice pour en jouir comme en jouissait feu Marie de Touthville, femme de Jean Fages, héritière en partie de Catherine de Coëtivy. Les maisons de Bords, Champdolent, Archingeay, figuraient au gouvernement de La Rochelle pour 500 livres.

Le 23 avril 1551, avait eu lieu entre les enfants de François de la Trémouille et dame de Laval, petits enfants de Louise de Coëtivy, le partage des successions qui leurs étaient échues. François de la Trémouille eut la baronnie de Montaigu, la terre et seigneurie de Curzon, en Poitou, la terre et seigneurie de Champdolent en Saintonge.

Louise de Coëtivy, leur aïeule, vivait encore, mais était en état de démence depuis 1520. Elle avait encore 61 ans, elle était fille de Charles de Coëtivy et de Jeanne d'Orléans, sœur de François 1^{er}.

Le 5 septembre de la même année 1551, François de la Trémouille introduisit, devant le siège de Saint-Jean-d'Angély, une demande en retrait féodal contre Jacques de Pons et Aubert Labault. Mais ce dernier déclara que s'il avait acquis de la dame de Touthville la troisième partie de Champdolent, Bords, Archingeay, il n'avait plus aucun droit parce qu'il l'avait cédée à monsieur de Trémouille.

Le 2 août 1553, Jean Thibault, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux, et Guillaume Blanc achetèrent à François de la Trémouille, représenté par Charles de Barbezière, écuyer, seigneur de Père, chargé de procuration, les cinq neuvième parties de la baronnie de Champdolent, de la châtellenie de Bords et Archingeay, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, sans aucune charge, excepté l'hommage et devoirs dus à Taillebourg "à cause de cé... ?" (Archives du château de Geay).

À cette époque, une famille nouvelle, celle des Poussard, acquit des droits sur Champdolent.

Les Poussard étaient originaires de La Rochelle et remontaient à Jacques, chevalier, seigneur de Vandré, sénéchal de Poitou en 1399, et chambellan de Charles VI en 1401. Il était marié à Catherine de Vivonne, dame de Fors. Ils eurent : Jacques qui épousa Agnès d'Archiac et Henry marié à Aurélie Borselle, fille de Pierre Borselle, seigneur de Lignière.

De cette alliance naquit Guy Poussard, chevalier, seigneur de Lignière, conseiller du roi en 1498. Il épousa Julienne de Polignac, qui apportait en dot la seigneurie de Brizambourg, et eurent un fils Charles.

Charles Poussard épousa Jeanne de la Rochandry et ils eurent deux enfants : Charles et Pierre.

Ils acquièrent les quatre neuvième de Champdolent, le 4 mars 1555, de Jacques de Pons et de sa femme dame de Mirambeau. Les vendeurs cédaient aussi leurs droits et actions sur toute la baronnie et ce en conséquence de la cession et transport faite auparavant aux dits Poussard par François de la Trémouille du droit de réméré de la troisième partie de la baronnie de Champdolent, Bords, Archingeay.

Les archives des Deux-Sèvres, E 186, conservent l'hommage rendu le 27 décembre 1555 par Pierre en son nom et en celui de Charles son frère comme seigneurs de Champdolent entre les mains de Geoffroy d'Angliers, chantre et chanoine de la cathédrale de Saintes, au nom et comme député de haut et puissant seigneur Louis de la Trémouille, comte de Guise et de Taillebourg, vicomte de Thouars.

Charles mourut jeune.

Pierre Poussard, son frère, resta seul en possession de la seigneurie et épousa en 1559 Jeanne de Gontant, fille de Jean de Gontant-Biron, ambassadeur de France auprès du seigneur Charles V et de Renée-Anne de Bonneval, dame de Chef-Boutonne.

Des contestations surgirent dans la suite.

Pierre Poussard fit le 24 janvier 1560 un procès à messire Louis de Trémouille devant le présidial de Saint-Jean-d'Angély au sujet de la dépendance de Champdolent vis-à-vis de Taillebourg.

Il le gagna et fit signifier la sentence le 11 février 1560.

Pierre mourut peu après, entre le 16 février et le 17 juin 1569, sans prospérité. La veuve épousa en 1569 Jean de Caumont.

La mort de Pierre Poussard fit passer par héritage Champdolent à François du Fou, baron du Vigean, de Champdolent, de Puyrenier, seigneur de Rouchers la Pible, Saint-Mars, Bords, Ars, Saint-Jay, la Gruzalière.

Au risque d'être accusé de longueur, nous reproduisons ici ce que nous avons trouvé sur ce personnage dans la France protestante de Haag.

François du Fou, baron du Vigean, d'une des plus anciennes familles de Poitou et un des chefs les plus influents du parti des Huguenots.

Au premier appel de Condé, du Vigean prit les armes et rejoignit à Orléans le prince qui témoigna, en toute circonstance, beaucoup de confiance et d'estime. Homme de conseil plutôt que d'action, peut-être à cause de son âge déjà avancé, il ne se signala par aucun exploit militaire ; néanmoins, il jouissait d'une haute considération.

En 1572, Charles IX voulut se servir de son influence pour décider les Rochelais à se soumettre. Du Vigean, qui partageait le sentiment de la moue sur l'inutilité d'une résistance désespérée, se prêta aux vues du Roi et se présenta comme négociateur devant les portes de La Rochelle où l'on refusa de le recevoir.

Il se retira à Ligogne. Malgré le sauf-conduit qu'il avait obtenu des Rochelais, il y fut attaqué, blessé et dépouillé par Guimenière, lieutenant de Saint-Etienne. Sur les plaintes de Languilier, son proche parent, Guimenière fut mis en prison. Toutefois, les menaces de Saint-Etienne le firent relâcher et tous deux attachés à la religion protestante, sortirent de La Rochelle et se retirèrent dans le camp de Biron.

En 1577, du Vigean, que la guerre avait forcé de chercher un asile à La Rochelle, fut chargé de conduire du secours à La Vigne, gentilhomme breton qui avait surpris Le Conquet ; mais malgré toute sa diligence, il arriva trop tard.

Il mourut peu après, au commencement de septembre, "d'autant plus regretté des Protestants et Rochelais — dit La Popelinière — qu'il n'avait

oncques épargné sa peine et ses moyens pour maintenir la sûreté de son parti".

Marié à Louise Robertet d'Alluye, il en eut trois filles : Madeleine, femme en secondes noces de François de Pons, Louise, mariée à Joachim de Saint-Georges et Marie, épouse de Charles Eschallard, seigneur de Laboulaye.

Le 31 octobre 1582, Marie du Fou, dame de Champdolent, Bords, Archingeay, reçoit de Jacques Arrouet son aveu "au devoir d'un mouton d'or avec la laine apprécié 40 sols, soit 26 sols 8 deniers pour les deux tiers payables à muances de seigneur et de vassal pour la terre et seigneurie de Monmouton, avec droits de basse justice, corvées".

Champdolent était affermé en 1598 à Pierre Éveillard, sieur de Bernéré près de Saint-Savinien. Nous ignorons les conditions de ce fermage.

L'alliance de Fou et Eschallard fit passer par succession la seigneurie aux Eschallard.

Charles Eschallard avait épousé à La Rochelle, le 30 décembre, Marie du Fou, veuve de René de Tallansac, seigneur de la Bretonnière. Elle lui apporta en dot la terre de Champdolent.

Charles Eschallard, seigneur baron de La Boulaye, Chateauroux, Chaligné, Pierrefite, la Tour d'Oyre, Champdolent, Bords, Archingeay, la Grosellière, conseiller et chambellan ordinaire du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, était en 1594 gouverneur et lieutenant général, pour sa majesté, de Fontenay-le-Comte et pays du Bas-Poitou, vice-amiral de Guyenne.

D'une famille poitevine qui embrassa de bonne heure la Réforme puisque nous retrouvons dès 1555, dans le rôle des Français reçus citoyens de Genève, un François Eschallard, seigneur de La Boulaye.

Charles, le seigneur de Champdolent, était fils d'Honora Eschallard et de Luerece de Puyguyon qui, très vraisemblablement, professèrent pour la Réforme. Il fut élevé à la cour de Navarre, nommé enfant d'honneur du jeune Henry qui, d'après d'Aubigné, lui témoigna toujours de grande faveur. Il sut d'ailleurs s'en montrer digne.

En 1576, Charles prit Civray, secondé par Boisrayon qui fut tué. En 1580, il emporta Montaignu que la trahison de son lieutenant Butterie faillit lui enlever peu après.

La ville fut démantelée à la conclusion de la paix, après avoir soutenu un long blocus. La même année, il défit un corps de ligueurs logés dans Attigny et assista à la déroute du duc de Mercœur.

En 1585, il suivit le prince de Condé dans son expédition contre Brouage et s'y signala tout particulièrement en forçant le pas d'Hiers. Il n'y perdit que quelques hommes, entre autres le capitaine Vignoles.

Eschallard accompagna ensuite Condé devant Angers et fut chargé de couvrir la retraite sur Beaufort. Placé à la tête de l'avant-garde, il passa la Loire avant l'arrivée des troupes catholiques, opéra sa jonction avec Laval et prit avec lui la route de Saint-Jean-d'Angély où ils arrivèrent heureusement le 2 septembre — selon Le Thou, le 2 novembre, selon d'autres — ayant conservé intactes leurs deux compagnies, qui formaient un corps d'environ 130 chevaux et de 300 arquebusiers.

En 1486, il participa à la défaite du régiment de Tierdelin.

L'année suivante, il combattit à Coutras, sous les gardes du Roi de Navarre avec qui il fit en 1589 la campagne du Poitou durant laquelle il trouva nombreuses occasions de signaler son courage notamment à la reprise de Marans et à la levée du siège de Montaigu par Mercœur.

En récompenses de ses services, La Boulaye avait été nommé gouverneur de Taillebourg et de Fontenay, titres auxquels il ajouta plus tard celui de chevalier du roi et de vice-amiral de Guyenne.

Eschallard se montra digne de la confiance de son maître et le Roi en reconnaissance le nomma son lieutenant dans le Bas-Poitou.

En cette qualité, il fit une rude guerre aux ligueurs en 1591. Il prit la Grève, par surprise, s'empara de La Boucherie, battit les Bretons qui voulaient le secourir et se rendit maître d'un grand nombre de petites places.

Il mourut en 1592.

Sa femme tenait à Fontenay une cour très brillante. Elle mourut au château de Mareuil le 12 août 1612.

Gabriel de Fontaines, 1894, nous apprend qu'en faisant des fouilles dans l'église de Treize-Vents (Vendée), il a trouvé le cercueil de Charles Eschallard, baron de La Boulaye, geôlier du malheureux cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, décédé le 9 mars 1590, pendant qu'il était prisonnier à Fontenay-le-Comte.

Un énorme cœur de plomb soudé sur le milieu de la bière contenait encore le liquide d'embaumement.

Au-dessous, était l'inscription suivante faite de petites lettres majuscules, "Charles Eschallard, seigneur de Châteaumur, de Chaligné, de Pierrefite, de La Tourdoire, de Champdolent, Bords, Archingeay et de la Grozaillère, conseiller et chambellan ordinaire du roi".

"Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté à Fontenay.

Décédé à Fontenay, le dimanche, cinquième jour de juin à onze heures du matin, l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze".

Philippe Eschallard, seigneur de La Boulaye, baron de Châteaumur, gouverneur de Fontenay-le-Comte après son père Charles Eschallard, lieutenant des gendarmes de la reine, n'intervint pas activement dans les affaires des protestants.

Il mourut à Loudun au commencement de 1616. Quelques mois avant son décès le 8 septembre 1615, entre lui et son frère François, la liquidation de succession de leur père Charles Eschallard par le ministère de Gautier et de Jouane, notaires à Poitiers.

François Eschallard eut Champdolent, Bords, Archingeay, Pierrefite. Il était de religion réformée.

On raconte que vers le 30 décembre 1621, étant gouverneur de Marans, il alla voir à La Jarrie en Aunis M. d'Épernon, catholique, qui lui promet de lui rendre sa visite à Marans. "Vous serez le bienvenu et nous ferez honneur", répondit Eschallard.

Tenant parole, le sieur d'Épernon dirigea le même jour sur cette place 60 gens d'armes et quelques compagnons.

Il avait eu soin d'envoyer, en éclaireur, un sieur Dubreuil, mathématicien de valeur, relever le plan exact des renseignements précis, se mit à leur tête "prit le passage du côté de La Rochelle" qu'ils trouvèrent glacé, de sorte qu'il fallut à coups de hache faire passage aux chevaux. Dix hommes et moins auraient pu les arrêter mais ils ne trouvèrent personne.

Épernon rentra dans Marans et poursuivit jusqu'au château où monsieur de Champdolent le reçut. Le duc se voyant le maître tira de sa poche et montra au gouverneur une lettre du Roy lui enjoignant de se rendre.

Eschallard ne répliqua rien et s'inclina.

Le Roi, pour le récompenser, lui acheta plus tard le régiment français du sieur de Couarde entretenu par sa Majesté en Hollande.

Dans les conventions secrètes entre les Réformés de La Rochelle et Louis XIII signées en passant à Montpellier le 24 août 1622, le Roi ordonnait la destruction des forts environnant La Rochelle même celui de l'Aiguillon, mais "le château de Marans devait être remis entre les mains du sieur de Champdolent, fils de Charles, seigneur de La Boulaye et de Marie du Père".

Le 12 juin 1630, François Eschallard constitua procureur pour rendre au seigneur de Taillebourg, foi et hommage, en qualité de baron de Champdolent, Bords et Archingeay.

Il avait un neveu, fils aîné, de son frère Philippe. Cet aîné, Maximilien, fut gouverneur de Fontenay-le-Comte, se convertit plus tard et recueillit la succession de son oncle François.

Maximilien Eschallard, marquis de La Boulaye, épousa le 23 janvier 1633 Louise de la Marck, fille de Henry Robert et de Marguerite d'Authon, rendit, par procureur, foi et hommage au seigneur de Taillebourg, comme baron de Champdolent, Bords et Archingeay.

Les archives des Deux-Sèvres - E 187 - nous en ont conservé le texte : « L'ammial de Trémouille, chevalier, seigneur de Marcilly, gouverneur des villes, château de Taillebourg, commissaire en cette partie, député par madame la Duchesse de La Trémouille, épouse procuratrice générale de Mgr Henri, duc de La Trémouille, comte de Laval, Benon, Montfort et Taillebourg, vicomte, baron, etc., à tous ceux qui s'est présentés verront, savoir, faisons que ce jourd'hui s'est présenté à nous Isaac Veron, avocat en parlement, sénéchal de Champdolent, au nom et comme ayant charge, procuration du messire Maximilien Eschallard, chevalier et seigneur, marquis de La Boulaye, baron de Champdolent, Bords, Archingeay, Chasteaumur, Belleville, gouverneur pour le Roi des ville et château de Fontenay-le-Comte, la dite procuration en date du 22 mai dernier, signé : Maximilien Eschallard, sieur de La Boulaye-Pastraud et Gilbert, notaires royaux pour nous faire foi et hommage lige, serment de fidélité au devoir de dix livres à muances d'homme, qu'il doit à mon dit seigneur, à cause de son château et Comté de Taillebourg pour les baronnie, terres et seigneuries de Champdolent et Bords et tous les droits de propriété que autrefois Messieurs les Comtes de Taillebourg ont eu en la paroisse d'Archingeay mentionnés et exprimés en ma transaction passée au château de Taillebourg, le 19 décembre 1505, entre MM Louis Charles de La Trémouille, madame Louise de Coëtivy d'une part, et demoiselle Catherine de Coëtivy, dame de Magné ; la dite baronnie de Champdolent, Bords et autres, à présent possédées par le dit sieur de La Boulaye, par contact d'échange en

date du 28 mars 1635 ; signé : Gilbert et Bidaud. Auxquels foi et hommage lige, baiser, serment de fidélité, nous avons tenu le dit Véron, au dit, nom, après qu'il a permis de payer et continuer les devoirs d'hui pour... et de rendre dans le temps de la coutume son aveu et dénombrement par le même... confronté et nouvelles confrontations, à quoi de son consentement et à la requête de M. Michel Méchain, procureur fiscal du dit comté, il a été condamné par M. Samuel Guil, sieur de Pr... juge sénéchal dudit comté, nous présentement payer dix livres pour mutation dont portant... d'autres droits seigneuriaux, féodaux, ... du lez de mon dit seigneur, a protesté par esprès ; en témoignage de quoi nous avons signé ces présentes.

Fait et contresigné au greffe du dit comté de Taillebourg, 16 juin 1635.
Ammilial de La Trémouille.

Par mandement de mon dit seigneur Roquamadour, Greffier."

Le marquis mourut en 1673 ou 1674. Maximilien Eschallard et Louise de La Marck eurent deux enfants. L'aîné étant mort, le cadet, Henri Louis de La Boulaye, capitaine aux gardes de Savoie, prit le nom et les armes de La Marck et épousa Mlle Isabelle d'Héraudi de Saint-Diery qui mourut en 1686.

La terre et seigneurie de Champdolent faisant partie de la succession vacante de messire Henri Louis Eschallard fut vendue 50 000 livres le 17 août 1686 à M. de Blénas, à la suite d'un arrêt de la Chambre des requêtes au Parlement de Paris.

Charles de Courbon, comte de Blénac, baron de Lisleau, Breteau, Romegoux.

De son mariage, le 27 septembre 1649, avec Angélique de La Rochefoucault Bayers, veuve de son cousin Louis de La Rochefoucault Bayers, et fille de Louis, chevalier, seigneur de Bayers la Bergerie et de Marie Bouhier, sont nés : Marie, baptisée le 10 avril 1651 - Charles, capitaine de vaisseau, né le 20 novembre 1651, baptisé de 1^{er} août 1652 - Louis - Jean-Louis - Anne, née le 17 décembre 1660, baptisée le 23 avril 1662, religieuse à Fontrevault à Turron en Angoumois - Marie-Anne, née le 2 février 1662, religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Jean-d'Angély - Angélique, née le 14 décembre 1663, religieuse à Puyberland - Françoise, née le 7 mars 1667 - Elisabeth, née le 22 août 1669 - Charles, né le 29 janvier 1671.

Charles de Courbon mourut à la Martinique le 10 juin 1696.

La veuve, Angélique de La Rochefoucault ne lui survécut que peu d'années. Elle mourut à Romegoux le 18 août 1700.

Jean-Louis de Courbon, fils du précédent marquis de Blénac et baron de Champdolent, seigneur de Romegoux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant des gardes de la marine à Rochefort, recueillit la succession de ses parents et mourut à Champdolent où il fut inhumé dans l'église le 15 décembre 1714, comme en témoigne l'acte des registres paroissiaux.

Il avait épousé en 1707, à Thors, Sophie de Pons qui mourut à Saintes le 8 mars 1758. Ils eurent au château de Thors, le 14 mai 1708, Renaud-Constans, ondoyé, baptisé dans l'église du lieu le 3 juin suivant, comte puis marquis de Blénac, baron de Champdolent, Bords et Archingeay, seigneur de

Montagne Saint-Disant-du-Bois, Vaumondois, en partie de Consac et fief de Romefort, il entra au service en 1721.

Lieutenant en 1727 dans le régiment d'infanterie de M. Dauphin, capitaine dans le régiment des cuirassiers du Roi le 26 mars 1734, il servit successivement sous les ordres du comte de La Motte-Hondancourt pendant la campagne d'Italie et d'Allemagne, puis sous les ordres du marquis d'Avrincourt, maître de camp, chevalier de Saint-Louis ; ses infirmités l'empêchaient de monter à cheval, il quitta le service et ne put comparaître au ban de la noblesse convoqué en 1758.

En 1770, Charles de Courbon, comte de Blénac, seigneur de Champdolent, de L'Houmée.

Louise-Sophie-Constance qui épousa le 3 juin 1732 François du Turpin, marquis de Jouhé, seigneur de Boin, La Vergne et autres lieux.

René, prêtre, né à Champdolent en 1712, prieur de Bonneville en 1761.

Restée veuve avec ses enfants, Sophie de Pons géra au mieux à leur profit la succession de son mari.

Le fils aîné, Renaud-Constant de Courbon, était seigneur de Champdolent. Le 15 avril 1741, il rend hommage à son dénombrement.

Le 26 février 1742, Sophie de Pons régla la succession de son mari.

Tous comptes faits, la terre de Champdolent resta à Renaud de Courbon pour 10 000 livres, mais avec des charges et des redevances à son frère, l'abbé de Blénac, à Louise-Sophie.

Le 16 septembre 1648, Renaud de Courbon épousa Marie-Thérèse de Poute de Nieul, fille de Jean-Baptiste Poute, marquis de Nieul-le-Virouil, Saint-Hilaire-du-Bois, seigneur des châteaux et des châtelainies de Dompierre, Les Églises, Saint-Sormin Vignobles, et de Marie-Anne Marguerite Arnoul. Il mourut à Saintes le 12 août 1787, dans son hôtel de la paroisse Saint-Maur et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-Pierre de Saintes.

Renaud de Courbon et Marie-Thérèse de Poute de Nieul étant morts sans prospérité, la baronnie de Champdolent devint la propriété de Sophie Jacques de Courbon, marquis de La Rochecourbon, baron de Champdolent, seigneur de Bords et Archingeay, L'Houmée et Baconnay.

Le 23 septembre 1773, il se présenta au bureau de Saint-Jean-d'Angély, dit demeurer ordinairement à Brest et agir au nom et fondé de pouvoirs de son oncle, messire Renaud de Courbon, marquis de Blénac, baron de Champdolent, seigneur de Consac, Montaigu, Saint-Philippe-Vaumondois, Saint-Disant-du-Bois, Lousignac et La Pinelle, l'ayant institué son héritier universel par son contrat de mariage avec mademoiselle Léontine-Marie de Verdelin, retenu par Rendu et Rouen, notaires à Paris, le 13 juin 1773.

Les biens situés dans cet arrondissement de Saint-Jean constituent dans la terre de Champdolent qu'il estime à 120 000 livres plus les terres de Lousignac et La Pinelle qu'il estime à 45 000 livres ; lesquelles dites terres sont des anciens propres du dit seigneur marquis de Blénac, dans lesquels le dit seigneur marquis donateur y est fondé par une tierce partie conformément à la donation de son dit contrat de mariage, lequel tiers lui revient 55 000 livres, pourquoi le dit seigneur a payé en principal 550 livres.

Sophie Jacques de Courbon était né le 28 novembre 1749 de Charles de Courbon, commandant la marine à Brest et de Jeanne Sylvie de Longueville. Il demeurait ordinairement à son hôtel à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch ; se trouvant à Saintes chez son oncle Renaud de Courbon, paroisse Saint-Maur, mandataire de messire Charles Arnaud.

Augustin de Pons, sire et vicomte de Pons, il afferma la seigneurie de Clion, pour 9 années au prix de 5 100 livres et un pot de vin de 1 200 livres.

Il racheta en 1787 la terre de La Rochecourbon sortie de sa famille depuis 1714. Marié le 14 juin 1773 à Léontine Marie de Verdelin, fille de Bernard, marquis de Verdelin, de Madeleine de Bremond d'Ars, il eut : Charles Pierre Hippolyte, comte de Courbon, de Champdolent, dernier de sa maison, maréchal de camp - Charles Renaud, né en 1774, officier aux hussards de Berching - Charlotte Ernestine, femme de Gabriel Marie Théodore Joseph, comte d'Hédouville, lieutenant général, pair de France, ambassadeur de France en Russie.

Sophie Jacques de Courbon mourut à Rignac (Gironde) en 1794. Né le 28 novembre 1749 à Brest, baptisé le 2 avril dans l'église Saint-Louis de la dite ville, il est garde de la Marine le 23 octobre 1761, enseigne de vaisseau le 27 novembre 1761, lieutenant le 3 avril 1777, capitaine du régiment du Dauphiné le 23 avril 1777, maître de camp en second au dit régiment le 13 avril 1780, maître de camp commandant d'Auvergne le 18 mars 1788, maréchal de camp le 1^{er} mars 1791 pour retraite.

Il était le 27 mars 1765 à l'affaire de Larache où onze gardes de la Marine sur treize furent massacrés.

Le 22 décembre 1785, le Roi étant à Versailles confirma par lettres patentes la pension de 1 941 livres 13 sols 4 deniers.

À la mort de Sophie Jacques de Courbon, s'ouvrit une période d'indivision entre Charlotte Ernestine de La Rochecourbon, épouse d'Hédouville, et Charles Pierre Hippolyte de Courbon, propriétaire demeurant à la Rochecourbon.

Après la liquidation de succession et partage, passés devant maître Langlace notaire à Paris, le 22 mars 1805, Champdolent, estimé 60 500 francs, y compris le château 6 hectares de terres labourables, 34 hectares de prés, 14 hectares de bois, le tout affermé alors à Louis Hubert pour 6 ans et 2 400 francs chaque année, échut à la famille d'Hédouville qui vendit en 1812 à monsieur Desprez d'Ambreuil, marié à Justine Masson de La Souzaye demeurant aux Brousses, commune de Champdolent.

Ils eurent trois enfants, Quentin, Alix, Marie.

Monsieur Desprez étant décédé à Forgettes le 23 décembre 1869, l'acte de partage de ses biens, entre ses trois enfants, Antoine Quentin propriétaire demeurant aux Brousses, Alix épouse de Laage, Françoise Marie épouse de Jacques Louveau de la Règle demeurant à Berneré, passé devant Drilban notaire à Saintes le 15 décembre 1870, attribua la terre de Champdolent à Alix, mariée le 28 novembre 1832 à Alun de Laage de Meux. Ils eurent neuf enfants.

Madame de Laage vendit Champdolent le 28 février 1882, devant Bouchard notaire à Chérac, à M. Jean Raoul Mesneau de Saint-Paul qui avait épousé Marie Elisabeth Antoinette de Laage le 21 mai 1867.

Monsieur de Saint-Paul est décédé le 21 février 1911 au château de Champdolent où il demeurait. Il avait eu 5 enfants : Marie Mesneau de Saint-Paul - Alixe Mesneau de Saint-Paul - Gabriel Mesneau de Saint-Paul - Joseph Mesneau de Saint-Paul - Paul Mesneau de Saint-Paul.

Le propriétaire actuel, monsieur Gabriel Mesneau de Saint-Paul, avait épousé mademoiselle Pléneau et eut un fils M. Jehan de Saint-Paul.

La baronnie de Champdolent relevait au devoir de 20 livres à muances de seigneur et de vassal du comté de Taillebourg qui lui-même relevait du Roi.

Abbé Victor Belliard

L'abbé Victor Belliard est un Charentais-Maritime né en 1860 au Château-d'Oléron et décédé en 1949 à Saint-Trojan. Son ordination eut lieu en 1884 et il fut curé de Saint-Trojan de 1904 à 1946.



L'église de Champdolent avec le cimetière sur la droite